

La Boétie, Montaigne et le Contr'un

Arthur Armaingaud

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

I

J'ai soutenu que le Discours de la servitude volontaire, publié en 1574-70, est un pamphlet contre Henri de Valois, successivement duc d'Anjou, roi de Pologne et roi de France. Si cela est vrai, La Boëtie étant mort sept ans avant qu'Henri ne fût lieutenant général du royaume, dix ans avant qu'il ne fût roi de Pologne, onze ans avant qu'il ne fût roi de France, cette partie au moins du discours ne peut pas avoir été composée par lui. L'exercice de rhétorique qu'il a écrit à l'age de 16 ans a pu servir d'occasion, de cadre ; mais il a été profondément remanié et est devenu un manifeste politique, mis au point postérieuremont à la Saint-Barthélemy.

Àl'appui de cette opinion, je crois avoir établi que le portrait du tyran tracé par l'auteur est le portrait d'Henri de Valois. Je l'ai reconnu à cinq traits caractéristiques : comme le tyran du Contr'un, Henri n'est ni un Hercule, ni un Samson, mais un « hommeau » ; — comme lui, il est « le plus femenin de la nation » : — comme lui, il n'a aucun goût pour les « joutes » et « tournois » ; —, comme lui, il n'a pu « s'accoutumer à la poudre des batailles » ; — comme lui, il est « tout empesché de servir vilement la moindre femmellette ».

M. Bonnefon veut que le Contr'un soit tout entier de La Boëtie. Il ne peut donc admettre que le portrait du tyran soit celui d'Henri de Valois. « Aucun fait, écrit-il, n'autorise d'assurer que le tyran visé par le Contr'un. est Henri III, plutôt qu'un autre prince de son temps ». Des trois premiers traits de la ressem-

blance (« l'hommeau », « le plus femenin de la nation », « non accoustumé au sable des tournois »), il ne dit rien. Pour le quatrième, (« non pas accoustumé à la poudre des batailles »), il se borne à rappeler incidemment qu'Henri d'Anjou, dont la mollesse et la lâcheté dès sa rentrée en France en 1574 n'ont jamais été contestées, avait acquis, cinq ans avant, « une réputation de bravoure à Jarnac, à Montcontour, et aussi au siège de la Rochelle ». Or, j'avais consacré trois pages à établir que cette vaillance n'était qu'une légende. J'avais signalé un fait que Tavannes, le vrai chef de l'armée, nous dévoile dans ses Mémoires : chaque matin « il rompait le rideau du duc d'Anjou, le faisait lever par force ; il lui reprochait s'il n'avait pas honte que six mille hommes à cheval l'attendissent devant son logis, et le forçait à être soldat malgré lui ». J'ajoutais que la vérité était connue des catholiques clairvoyants ; que Simon Dubois, lieutenant général à Limoges, dit un jour à de Thou au moment de l'entrée d'Henri III en France, « que bien des gens ne pensaient pas du roi comme le commun », et que les espérances qu'on avait conçues d'un règne glorieux étaient fondées sur une réputation usurpée. Les protestants n'étaient pas moins bien édifiés. Dans un pamphlet où ils raillent les Polonais d'être venus chercher en France un roi « qui n'a ni l'encolure ni la démarche, ni la façon pour répondre en pas une sorte au rang qu'ils l'ont élevé », ce roi et le tyran « qui n'a jamais pu s'accoutumer à la poudre des batailles » semblent bien être le même homme. M. Bonnefon n'essaie même pas de réfuter cette argumentation. Il n'y oppose qu'une dénégation, qu'il me permettra à mon tour de trouver arbitraire.

Sur le cinquième trait (tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette), M. Bonnefon s'en rapporte à M. Villey, lequel remarque que la traduction latine du Réveille-Matin, don-

née concurremment avec le texte français, montre le vrai sens de cette phrase. Elle ne veut pas dire que le tyran est incapable d'amour, mais au contraire qu'il est asservi aux femmes. Je répondrai d'abord que la traduction n'a pas été faite par l'auteur, qu'elle est souvent, et spécialement dans le passage qui nous occupe, sensiblement différente de l'original, et qu'en interprétant « tout empesché » à servir vilement à la moindre femmelette par : impudicæ mulierculæ seivitio lotus addictus », le traducteur a bien pu, non seulement amplifier le texte (comme il l'a fait par l'introduction du mot impudicæ), mais encore le fausser. Je me désintéresse d'ailleurs de ce débat philologique. Quelle que soit l'interprétation que l'on adopte, le trait s'adapte à Henri de Valois. Si vous traduisez « tout empesché de servir » par incapable de servir, l'allusion s'adresse à la faiblesse génitale du jeune prince, que toute la Cour connaissait, qu'affirmait l'ambassadeur vénitien Morosini dans une lettre à son gouvernement, en date de septembre 1573, et dont le nonce écrivait en 1574 : « Lorsque ce prince faible et luxurieux passe une nuit ou deux avec une femme il reste huit jours au lit. « Si vous traduisez par tout occupé à..., tout absorbé par le soin de..., la qualification s'applique encore à Henri de Valois, et peut-être même avec plus de précision. Pendant qu'il était duc d'Anjou et lieutenant général du Royaume, il passait une grande partie de ses journées dans l'intimité des filles d'honneur de Catherine de Médicis, véritables filles de joie, choyé par l'escadron volant dont cette reine profondément perverse avait grand soin de s'entourer, et qu'elle traînait partout avec elle dans ses déplacements, pour corrompre les jeunes princes, ses fils et ses neveux, les amollir et n'avoir plus à compter avec eux. Il aimait à les habiller, à les attifer, à leur rendre les services d'une femme de chambre. Dans une relation

adressée à Philippe II en 1570, l'ambassadeur d'Espagne, Francès de Alava, le représentait déjà comme toujours entouré de femmes. « L'une lui regarde la main, l'autre lui tire les oreilles, et, de la sorte, se passe chaque jour une partie de ses heures « . Ses agissements ridicules le jour de son mariage à Reims avec Louise de Vaudémont, en février 1575, ne furent que la continuation d'habitudes prises dès son adolescence.

Le portrait ressemble donc, par ce trait comme par les autres, et il reste très vraisemblable que c'est Henri de Valois que l'on a voulu représenter.

Je dis vraisemblable et non certain, parce qu'en histoire il n'y a guère que des demi-certitudes ; je n'oublie pas cet enseignement de notre maître : « On me fait haïr les choses vraisemblables quand on me les plante pour infaillibles. » Ici, la vraisemblance se fortifie de l'invraisemblance des autres interprétations. À qui fera-t-on admettre cette conjecture : un jeune homme de 16 ans (ou de 23 ans, peu importe) s'avise de représenter le tyran idéal, et les traits qu'il lui donne, très différents de ceux du modèle classique, sont ceux d'un tyran effectif qui régnera vingt-huit ans plus tard, au moment même où le portrait sera publié ? N'est-il pas plus plausible de supposer une interpolation ?

Notez que l'écrivain aurait deviné, non seulement le caractère de son tyran, mais les circonstances typiques de sa vie et de sa politique. Il aurait deviné le règne des favoris, précédant celui des grands mignons de 1577-78. Il aurait deviné les moyens de gouvernement spéciaux à Henri d'Anjou, soit en Pologne, soit en France. Il aurait deviné les anecdotes et les faits divers scandaleux de la cour, que les protestants devaient, dix ans après sa mort, et antérieurement à la publication de son livre, signaler

avec indignation dans leurs libelles. Vingt ans avant la Saint-Barthélémy, vingt-huit ans avant la publication du Contr'un, notre écolier pamphlétaire aurait imaginé (car on ne retrouve rien de semblable dans l'antiquité) le régime des « quatre », des « cinq », des « six », qui « tiennent le pays tout entier en servage au tyran », qui « dressent si bien leur chef, qu'il faut… qu'il soit méchant, non pas seulement de ses méchancetés, mais encore des leurs ». Ce jeune rhétoricien de Sarlat aurait analysé et posé avec la maturité d'un penseur et l'expérience d'un observateur le secret du ressort de la domination, les principaux fondements de la tyrannie. L'invraisemblance confine ici à l'impossibilité.

M. Bonnefon, ayant peut-être conscience de n'avoir pas ébranlé les arguments tirés de la ressemblance du portrait et de l'allusion au règne des favoris, m'oppose sur chacun de ces deux points une date qui lui semble un obstacle insurmontable à mon hypothèse.

Pourquoi, objecte-t-il, en 1574 un pamphlet contre Henri de Valois, roi de Pologne, alors que le tyran régnant en France était Charles IX, l'auteur officiel et directement responsable de la Saint-Barthélémy ?

J'avais répondu d'avance que le portrait du tyran flétri dans les dernières pages d'un pamphlet contre les Valois, auteurs de la Saint-Barthélémy, devait, en 1574, être, non celui de Charles IX qu'on savait mourant et dont on attendait la mort d'un jour à l'autre, mais celui de son frère d'Anjou, roi de Pologne, auteur principal avec sa mère, aux yeux des protestants, de la Saint-Barthélémy, et dont on redoutait le retour en France.

M. Bonnefon affirme que les auteurs du Réveille-Matin ne savaient pas Charles IX malade, du moins aussi malade qu'il l'était réellement, car dans un document dont il cite quelques phrases, ils supplient les Polonais de débarrasser la France du tyran, comme ils l'ont déjà débarrassée de son frère Henri. S'ils l'avaient cru si près de sa fin, dit M. Bonnefon, ils n'auraient pas songé à souhaiter sa déportation. Nous reproduirons plus loin le texte, et il apparaîtra clairement que M. Bonnefon a pris au sérieux ce qui n'était qu'une plaisanterie ironique. Les protestants, j'entends les hommes d'initiative qui inspiraient leurs écrits satiriques, étaient fort bien informés. Ils connaissaient nécessairement, en mars 1574, l'état de santé de Charles. Tous les historiens de l'époque rapportent que le roi était alors alité ; chacun savait qu'il crachait le sang ; Brantôme, un familier de la Cour, nous apprend que Charles IX, dans les trois derniers mois de son règne, reprochait ouvertement et amèrement à son frère d'Alençon et à Henri de Navarre d'abréger « sa misérable vie », de hâter sa fin par leur hostilité, et de ne pas attendre sa mort pour reprendre les armes ; l'Estoile, à la date du 30 mai, relate la mort du roi « à la suite d'une longue et violente maladie, en raison de laquelle on avait prévu sa mort plus de trois mois auparavant ». On lit, dans les Mémoires de l'État de France sous Charles IX que « Catherine et le roi de Pologne attendent avec impatience la mort de Charles qui avait traîné tout l'hiver ; on était convaincu d'ailleurs que la reine-mère cherchait à hâter la mort par le poison.

En 1573 avait paru la première édition du Réveille-Matin. Charles IX alors n'était pas dangereusement malade ; aussi n'y parle-t-on guère que de lui ; le fameux portrait du tyran n'y est pas. Mais la deuxième édition paraît en 1574. Catherine et son fils

Henri, cédant aux menaces de Charles, qui ne voulait plus supporter la présence de son frère, se sont résignés au départ pour la Pologne ; mais Henri n'a quitté la France qu'après avoir obtenu de Charles une déclaration portant qu'il conserve, lui et ses hoirs, ses droits éventuels à la couronne de France ; il s'est promis un prompt retour, « à cause de l'indisposition du roi et du reliquat de sa maladie qui le rattraperait en l'esté ensuyvant ». Catherine lui a dit : « Partez, mon fils, vous ne demeurerez guère ». Cette parole, que rapporte d'Aubigné, les protestants l'ont connue, et ils en gardent l'épouvante, car ils savent que d'Anjou n'a jamais cessé d'être proclamé par le pape, qui le subventionne, le vrai chef des ultra-catholiques. Ils savent que, suivant l'expression de Davila, l'historien le mieux informé peut-être, des véritables intentions d'Henri, celui-ci, « nourri et élevé dès sa première jeunesse à faire la guerre aux réformés, brûlait du désir de les déchirer et de les exterminer avec tous leurs partisans ». Leurs écrits débordent de haine à l'endroit du frère de Charles IX, et ils ne craignent rien tant que sa rentrée dans son pays. Comment M. Bonnefon, devant de tels témoignages, peut-il se refuser à reconnaître qu'à ce moment ce n'est plus Charles IX que les protestants redoutent ! Comment peut-il soutenir qu'à cette date de mars 1574, les protestants n'avaient aucun motif de redouter la tyrannie prochaine du roi de Pologne ; « qu'ils ne nourrissaient aucune animosité particulière contre lui, ne le regardant pas alors d'un mauvais œil, que d'ailleurs, il était roi de Pologne, et que rien ne faisait craindre qu'il dût quilter son royaume pour venir régner en France » ?

Il fait état d'un document, où, à mon avis, l'on trouve, au contraire, l'expression la plus vive de cette hostilité des huguenots contre Henri d'Anjou ; c'est l'Épître aux princes gentils-

hommes et peuple polonais, qui se trouve en tête du Réveille-Matin des Français, et dont M. Bonnefon cite deux fragments.

Comment a-t-il pu interpréter tout autrement que moi le sens de cette lettre ? C'est sans doute que les membres de phrases les plus significatifs lui ont échappé. Aussi ne les a-t-il pas reproduits. Voici le texte de la page dont il ne cite que des extraits (je souligne les passages qu'il a omis) :

« Surtout, il vous seront tenus (les Français aux Polonais), de ce que vous ayant eu compassion du rude et barbare traitement que les Français souffrent sous la tyrannie de ceux des Valois, vous avez ôté du milieu d'eux, ce roi frère du Tyran, avec un bon nombre des suppôts et appuis de la tyrannie, que vous avez fait traduire en triomphe captifs sous les lois de votre patrie, au très grand bien et contentement des vrais et naturels Français. Lesquels en cest endroit s'asseurent que vous ferez de façon et manière que jamais plus ces bestes farouches ne retourneront pour les mordre. Que s'il y avait quelque autre Royaume vacquant plus outre que vos contrées, auquel vous puissiez faire eslire le Tyran pour chef, (quand bien ce serait au Royaume des Furies) vous sçavez combien il est digne avec sa mère et son conseil d'y présider : ou que vous peussiez trouver quelque habile moyen pour en depestrer bien tost la France. Ce seroit (je vous le jure) combler les François de tous biens. En ce cas, vous pourriez tenir pour tous asseurez qu'ils vous erigeroyent des Colomnes comme à leurs libérateurs, et vous presteroyent à toute heure l'aide que pourriez désirer contre ceux qui vous voudroyent nuire : autrement il n'est pas possible, pendant que ces Schlemes vivront, que vous puissiez recouvrer d'eux un tout seul brin de payement. Car tout cela qu'ils peuvent faire, c'est de vivre au jour de la journée,

les armes au poing, les yeux au ciel, attendans secours du Très haut pour la lascheté de leurs frères. Il ne reste plus très illustres Princes et nation très fameuse, sinon que vous preniez en bonne part la hardiesse de laquelle j'ay sé en vostre endroit, vous offrant ceste tragique peinture (la Saint-Barthélemy), tracée au moins mal que j'ay peu.

Ma plume ne sçaurait respondre
Au forfaict tant est inhumain :
Mais elle vous petit bien semondre
À le venger de votre main.

Àtout le moins, très illustres Princes, magnanimes Seigneurs, vertueux gentilshommes, faites en sorte que ces tigres tant inhumains, que Dieu a par sa providence traîné et mis entre vos mains ne vous eschappent nullement : Et les tenez serrez, de sorte qu'ils ne nuisent à vos voisins : vous gardans en toute façon de leurs aguets et leurs embusches. Autrement, si quelcun de vos bons voisins venait quelque jour à périr pour avoir lasché ces léopards, son âme vous serait sans doute redemandée du Souverain. Que s'il vous en advenoit quelque mal en particulier vous seriez en risée aux peuples qui habitent autour de vous, estans allez quérir si loin des sangliers pour vous dissiper. »

Quand on lit ainsi le morceau entier, l'aversion et la terreur inspirées à l'écrivain par « ce tigre », qu'il conseille aux Polonais de tuer « pour venger de leurs mains » ses forfaits et ceux de sa famille, apparaissent avec évidence.

Après cela, il paraît bien inutile de faire intervenir les avances faites dans le Réveille-Matin au duc de Guise. M. Bonnefon y voit la preuve que les huguenots ne craignaient pas le retour d'Henri !

Or, ils n'avaient recours au Guise que pour échapper au Valois, et, pour les décider à s'adresser au meurtrier de Coligny, il fallait que l'appréhension du Valois fût bien forte.

M. Bonnefon remarque avec raison que dans les fragments du Contr'un publiés par le Réveille-Matin dès le mois de mars 1574, l'auteur du dialogue ne s'astreint pas à transcrire textuellement ces fragments : « Il ne s'est pas fait faute d'introduire des traits particuliers dans la prose du Contr'un quand il le juge utile à sa thèse ». D'où il conclut : « si l'auteur avait dû s'attaquer à un personnage contemporain, il n'aurait pas hésité à le marquer de reproches précis, au lieu de l'accabler sous de vagues allusions aux quelles personne ne devait comprendre goutte ».

Vraiment la réponse est trop facile. Les publicistes du Réveille-Malin, qui nomment à chaque page les tyrans du jour, et Henri en particulier, ne se seraient fait assurément aucun scrupule de le désigner encore ici. Mais si l'auteur des remaniements du Contr'un et par conséquent du portrait est celui que je crois, — et ce sera l'objet de la seconde partie de cet article — il a nécessairement imposé un texte dans lequel Henri ne pouvait être nommé, puisque le texte entier du discours devait être publié sous le nom de la Boëtie. Il fallait écarter les précisions, de manière que l'on comprit en pouvant ne pas comprendre. Dire que personne n'y entendait goutte, c'est décider la question par la question, c'est répéter que le portrait du tyran n'est pas celui d'Henri III, ce que M. Bonnefon affirme bien, mais qu'il n'a pas, à un degré quelconque, réussi à démontrer.

A-t-il été plus heureux en discutant les allusions au règne des favoris ? C'est sur ce point, semble-t-il, que porte son plus grand effort. Il ne cherche pas, par une comparaison entre la politique

d'Henri dans ses trois situations successives et l'organisation du pouvoir tyrannique, tel que le décrit le Contr'un, à établir que le parallélisme signalé par moi n'est pas exact. Ici encore, c'est une date qu'il m'oppose, et il la trouve dans un texte du Journal de l'Estoile qui m'avait échappé comme il avait échappé jusqu'à ce jour à M. Bonnefon lui-même. Cet argument, il y tient beaucoup ; c'est, dans sa réfutation de la première partie de ma thèse, comme un leit-moliv ; il y revient jusqu'à cinq fois. Il est pourtant, on va le voir, de nul effet.

On a toujours pensé que la première édition des Mémoires de l'État de France sous Charles neufiesme, dans le troisième volume desquels a paru le texte intégral du Contr'un, est de 1576. Il pouvait donc être fait allusion aux événements des d'eux premières années du règne d'Henri III (de septembre 1574 à la fin de 1576) et j'avais soutenu que de telles allusions s'y reconnaissent. Mais toute cette partie de votre thèse s'écroule, dit en substance M. Bonnefon, si je vous apporte un document qui établisse que la publication des Mémoires a eu lieu deux ans plus tôt. Or, ce document existe : l'Estoile note soigneusement dans son Registre, Journal du Règne d'Henri III, que les Mémoires de l'Estat et Religion de France sous Charles IX, ont paru en 1574 au mois d'octobre. Il en « possédait » même un exemplaire à cette date. « Je ne connais pas cette édition de 1574 qui est fort rare et que j'ai vainement cherchée, ajoute M. Bonnefon, mais elle a existé et doit exister encore dans quelque bibliothèque Elle se compose de trois volumes in-8, de près de mille pages chacun… »

Voilà qui est précis, et d'une bien sûre information. Eh bien, cette édition de 1574, dont l'imagination de M. Bonnefon lui a seule permis de connaître le nombre des pages, n'a jamais existé.

Il pourra la chercher longtemps encore sans succès ; et jusqu'à ce qu'il en ait rencontré un exemplaire, il ne saurait en aucune manière s'en faire un argument, non plus que de la note de l'Estoile.

M. Bonnefon laisse échapper une première erreur, en disant que l'Estoile « possédait » un exemplaire d'une édition des Mémoires en 1574. L'Estoile dit seulement que c'est en ce temps (octobre 1574) qu'ils furent divulgués, et nous savons, qu'il n'a pas vu tous les ouvrages dont il enregistre la publication. Bien plus, il a si peu vu l'ouvrage, qu'il lui donne un titre inexact : « Mémoires de l'Estat et Religion sous Charles IX » alors que le véritable titre est : « Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme ».

Il est d'ailleurs surprenant qu'un bibliographe et un critique aussi documenté que l'est M. Bonnefon m'oppose comme sans réplique une information de l'Estoile, qui ramassait où il pouvait et sans toujours en vérifier la source et l'exactitude, les renseignements et les on-dit de toutes sortes. Il les enregistrait souvent plusieurs années après que les faits s'étaient passés, sur des notes dont nous n'avons pas l'ébauche primitive, mais seulement la mise au net plusieurs fois retouchée. J'ai pu me rendre compte, en collationnant le texte même du journal de l'Estoile, écrit de sa main, des nombreuses chances d'inexactitudes qu'offrait sa manière de composer ce journal. Je ne me suis pas borné, dans mes visites au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à l'examen de la pièce 6678 qui contient la note de l'Estoile dont M. Bonnefon fait si grand état ; j'ai aussi consulté avec fruit un autre manuscrit de l'Estoile, fonds nouveaux, N 6888. Ce document, que M. Bonnefon aurait cité s'il l'eût connu, a été acquis par la Bibliothèque nationale il y a sept ans ; il contient de la main même de l'Estoile une nouvelle mention on 1574 de la pu-

blication des Mémoires de l'Estat de France. Or, il est facile de reconnaître que dans l'une et l'autre de ces pièces, le renseignement a été consigné après coup, et intercalé entre des notes antérieurement transcrites. Dans l'une d'elles, il a même été écrit sur un papier qui n'appartenait pas au registre, et qui a été collé sur une de ses feuilles. Je remarque aussi que dans le premier manuscrit, c'est en octobre 1574 que la publication des Mémoires aurait eu lieu ; d'après le second, c'est en décembre ; ce qui met en lumière le peu de sûreté des renseignements consignés par l'auteur, et prouve une fois de plus qu'il n'avait pas vu le livre.

D'une manière générale les indications bibliographiques de l'Estoile ont peu de valeur. À la page 127 du manuscrit (fonds nouveau n° 6888), il nous apprend que sur la fin de l'année 1577 furent divulgués et semés à Paris et par toute la France plusieurs écrits parmi lesquels il cite « Le Brutus de la puissance des Princes, tourné du latin Vindicæ contra tyrannos ». Or, l'édition latine des Vindicæ n'a été publiée, pour la première fois, qu'en 1579, et l'édition française en 1581, sous ce titre : « La Puissance légitime du Prince sur les peuples et du peuple sur le Prince… Par Brutus. » Autre erreur grave : L'Estoile, à la page 32 du même manuscrit : « Sur la fin de cette année, dit-il, furent publiés et divulgués deux livrets satiriques et diffamatoires, l'un intitulé Alithie, et l'autre le Réveille-Matin des Français ». Les mots la fin de cette année, désignent, dans cette énumération chronologique, non plus le mois d'octobre, mais celui de décembre 1574, car cet article suit immédiatement celui où sont consignés les événements de novembre. Or, le Réveille-Malin des Français d. Les mots la fin de cette année, désigne 1574. Quant à Alithie, ce n'est pas le titre d'un ouvrage, c'est le nom d'un des interlocuteurs du Réveille-Matin.

A-t-on d'ailleurs un exemple de la disparition totale d'un ouvrage de cette époque, je ne dis pas d'une plaquette, ou d'une brochure, ou même d'un seul volume, mais d'un ouvrage en trois gros volumes, de près de mille pages chacun ?

J'ai sous les yeux les deux éditions des Mémoires de l'Estat de France, celle de 1576 et celle de 1578, toutes deux en trois volumes ; or celle de 1578 porte : Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée (elle est en effet augmentée de plusieurs pièces importantes). Si celle de 1578 est la seconde, c'est donc que celle de 1576 est la première ; autrement, celle de 1578 serait la troisième.

J'espère que mon contradicteur cessera de parler d'une édition, en 1574, des Mémoires de l'Estat de France, et qu'il se résignera à passer cette affaire à l'article des profits et pertes. La perte lui sera légère, s'il veut bien réfléchir que le profit eût été mince. Dès 1574, on eût pu introduire dans le Contr'un, en visant Henri, des censures contre le régime des favoris, car le gouvernement par les « cinq », les « six », etc., avait été inauguré par lui, bien avant cette date. Il était encore duc d'Anjou que déjà sa mère l'avait investi d'une quasi vice-royauté, et que la jalousie, d'ailleurs justifiée, de son frère l'avait amené à organiser ce gouvernement occulte que nous font connaître les historiens du temps, et que caractérise si bien M. Mariejols. Le marquis de Noailles, dans son Histoire d'Henri de Valois, nous décrit le règne des favoris à Varsovie. Henri l'a donc, non pas institué, mais seulement adapté à sa nouvelle situation quand il revint en France. D'ailleurs de Thou (tome VII page 134) signale déjà, en septembre 1574, cette organisation si spéciale du pouvoir tyrannique et du gouvernement des favoris.

Il me semble qu'il ne reste rien des objections présentées par M. Bonnefon, sur un ton de satisfaction intime et d'ironie victorieuse. Peut-être ne se croira-t-il plus autorisé à dire que « l'appareil critique destiné par M. Armaingaud à soutenir la première partie de sa thèse est beaucoup moins solide qu'il l'a supposé ». Loin d'affaiblir les raisons qui militent en faveur de mon opinion, son attaque un peu passionnée m'a fourni l'occasion, de les fortifier, et je me crois plus que jamais fondé à conclure que, selon toute vraisemblance, le Contr'un est un pamphlet contre Henri III.

M. Pierre Villey reconnaît que le point capital de ma thèse dépend de la réponse à cette question : le portrait du tyran du Contr'un vise-t-il un personnage vivant au moment où il est publié ? S'il lui paraissait démontré que des additions importantes ont été faites au texte de La Boëtie, de manière à en faire un pamphlet d'actualité politique (et l'allusion à Henri III serait nécessairement dans ce cas), M. Villey admettrait « que c'est Montaigne qui est l'auteur de ces additions, ou, que tout au moins, la chose ne s'est pas faite sans sa complicité ». Je voudrais pouvoir espérer, après la discussion qui précède, avoir cause gagnée auprès, de mon jeune et savant critique, et peut-être aussi (sans oser toutefois escompter une telle bonne fortune) auprès de M. Bonnefon, dont je vais, en attendant, tâcher de réfuter les objections au second terme de ma thèse.

II

Ce second terme est relatif à l'auteur des modifications qu'a subies le texte de La Boëtie. Il se subdivise en deux questions :

1° Le texte du Contr'un est-il parvenu à ceux qui l'ont publié, par l'intermédiaire de Montaigne, et y a-t-il des raisons de croire qu'après la Saint-Barthélemy une entente s'est liée entre Montaigne et les réformés ?

2° Si oui, par qui ont été rédigés les remaniements qu'a subis le texte ?

La recherche de l'auteur des remaniements impliquant nécessairement l'existence de ces remaniements, il serait oiseux, comme le reconnaît M. Bonnefon, que nous le recherchions ensemble, alors qu'il n'accepte pas que des remaniements existent.

Bien inutilement, il fait remarquer que Montaigne n'ayant jamais dit qu'on eût dénaturé le texte de La Boëtie, n'avait pas à donner de ce texte une édition garantie. Il m'oblige : à lui répondre qu'une fois l'existence des remaniements reconnue, Montaigne, en ne signalant pas ces altérations et en ne leur répondant pas par la publication du texte vrai, montre par là même qu'il n'est pas sincère en protestant contre la publication faite, et donne une extrême vraisemblance à son entente probable avec les huguenots ; et nous voilà revenus à la première partie de ma thèse. Mon argument, nul s'il n'y a pas eu de remaniements, devient au contraire déterminant, comme le reconnaît M. Villey, si les remaniements sont établis. Déclarer avec M. Bonnefon que si Montaigne a fait ce que je lui attribue, le geste n'est pas beau, ce n'est pas davantage avancer la question. J'ai déjà dit, et je redirai

plus explicitement mon sentiment assez différent de celui de M. Bonnefon, sur la valeur morale de ce geste. Mais ceci est, pour l'instant, en dehors de la question.

Les raisons que j'ai données en faveur de la transmission du texte par Montaigne sont d'ailleurs indépendantes de la question des remaniements. Lors même qu'il n'aurait communiqué aux protestants que le texte même de La Boëtie sans changement aucun, l'entente n'en existerait pas moins ; et par cette communauté d'action avec les révoltés, Montaigne, politiquement, n'en deviendrait pas moins un personnage assez différent de celui que l'on pensait connaître. Or, ce sont les raisons que j'ai apportées en faveur de cette entente que M. Bonnefon vise à peu près exclusivement et qu'il s'efforce de réfuter.

Il m'accuse de paralogisme. De ce que Montaigne était reconnu l'héritier légal des papiers de La Boëtie, j'aurais conclu que seul il pouvait les posséder et en disposer. Je n'ai point raisonné ainsi. L'initiateur de la publication du Contr'un, ai-je dit, peut être Montaigne, détenteur du manuscrit ; ce peut être aussi un publiciste protestant. Et si le texte primitif a, comme nous le dit Montaigne, couru « es mains des gens d'entendement », à l'époque où lui, Montaigne, s'est lié d'amitié avec le jeune Sarladais, nous n'avons cependant aucune preuve, aucun commencement de preuve que ce texte ait été conservé depuis 1557 jusqu'à la Saint-Barthélemy par d'autres mains que celles de l'auteur des Essais. Qu'ai-je conclu de là ? Que Montaigne était certainement celui qui avait communiqué le texte aux réformés ? Nullement. Je me suis borné à constater que le fait de la possession du manuscrit par Montaigne dirigeait inévitablement le soupçon sur lui, qu'il en résultait une présomption, une simple indication, si l'on

veut, mais que l'examen des circonstances qui ont précédé la publication pouvait seul fournir les motifs de décision. Si Montaigne a été l'objectif principal de mon enquête, et non les protestants, c'est que ceux-ci n'offraient aucune prise à la recherche. Ils n'ont jamais rien dit du Contr'un ; pour cet écrit, comme pour quelques-unes des autres pièces éditées par eux, il n'existe aucun document pouvant nous éclairer sur leurs sources directes et sur leurs fournisseurs immédiats. Montaigne seul, au XVI siècle, a parlé du Discours ; lui seul pouvait nous mettre sur une piste, et c'est de lui seul que nous pouvons confronter les paroles aux paroles, les paroles aux actes, les uns et les autres avec les événements. C'est donc vers lui qu'était conduit presque invinciblement l'enquêteur.

Montaigne proteste contre la publication et contre l'usage qu'on en a fait. Mais si l'héritier du manuscrit de La Boëtie eût été convaincu d'en avoir transmis la copie aux révoltés, il était perdu. Sa protestation m'a paru sans autorité, étant inévitable ; elle ne pouvait m'arrêter dans ma recherche. Telle ayant été ma méthode, et ma conclusion finale n'ayant été que l'aboutissant d'une longue enquête où j'ai procédé pas à pas, M. Bonnefon peut discuter mon argumentation, mais il est mal fondé à me reprocher d'avoir établi ma thèse sur un paralogisme initial qui n'existe, lui aussi, que dans son imagination.

La contradiction entre le début et la fin du chapitre de l'Amitié, relativement à la publication du Contr'un, m'a paru déceler une intention cachée. M. Bonnefon commence par nier cette contradiction, puis, se contredisant lui-même, il reconnaît qu'elle existe.

Il ne peut nier que Montaigne, après avoir annoncé qu'il va imprimer le Discours de la Servitude volontaire, déclare qu'il n'en fera rien. Mon explication est, qu'outré des abominations de la Saint-Barthélemy, il a lui-même communiqué ce discours aux huguenots pour qu'ils s'en servissent dans leurs vengeances, qu'il veut rappeler l'attention sur ce document, ne pouvant pourtant ni le reproduire ni l'avouer, puisqu'il l'avait modifié de manière à rendre impossible la paternité de La Boëtie. Pour échapper à cette interprétation, M. Bonnefon essaie d'établir que le chapitre de l'Amitié a été écrit avant la Saint-Barthélémy. C'est un argument analogue à celui qu'il a tiré de l'existence d'une édition des Mémoires de Charles IX en 1574. Il n'en est pas plus solide.

M. Bonnefon est, en effet, amené à présenter comme un fait certain une hypothèse toute gratuite. En mars 1571, Montaigne fit tracer sur les parois de son cabinet une inscription bien connue, indiquant les raisons de sa retraite. Or, il nous dit qu'il avait chez lui un artiste, peignant les fresques sur les murs de ce même cabinet, au moment où il écrivait le début du chapitre de l'Amitié. C'est donc en mars 1571, pense M. Bonnefon, ou à une époque assez rapprochée de cette date, que Montaigne a composé le début de ce chapitre, car le peintre de l'inscription est indubitablement celui des fresques. Singulière logique ! et n'est-ce pas le cas de crier au paralogisme ? Qu'est-ce qui prouve en effet que Montaigne n'a pas eu deux peintres, l'un en mars 1571 pour tracer l'inscription, et qui pouvait n'être qu'un peintre en bâtiments, l'autre pour les fresques, à une date quelconque, qui peut être 1571, mais qui peut être tout aussi bien 1572, ou toute autre année plus éloignée, puisque Montaigne n'établit lui-même aucun rapprochement entre la peinture de l'inscription et celle des fresques ?

Mais il y a mieux. Montaigne n'a pas pu écrire les premières pages du chapitre de l'Amitié en mars 1571. Le 10 août 1570, dans l'Avertissement au lecteur placé en tête des œuvres de La Boëtie, il déclare qu'il ne publie pas le Discours de la servitude volontaire, ne voulant pas l'exposer au « grossier et pesant air d'une si malplaisante saison » ; le livre contenant cet avertissement paraît en 1571 : comment Montaigne aurait-il pu, en mars 1571, au moment même où il expliquait pourquoi il ne publiait pas le Discours dans les œuvres de son ami, écrire qu'il allait le publier dans ses propres Essais ? À la troisième page du chapitre de l'Amitié, il rappelle qu'il « a fait mettre en lumière le livret » des œuvres de La Boëtie ; il parle de cela comme d'une chose passée, nom concomitante. C'est qu'entre la publication de 1571 et la rédaction de ce chapitre, il y a eu la Saint-Barthélémy. Ce n'est qu'après la Saint-Barthélémy que Montaigne rédige celui-ci ; il le rédige de manière à fixer l'attention sur un écrit qu'il loue grandement d'abord, dont ensuite il réprouve l'usage que d'autres en ont fait, ce qui est encore une manière de le recommander. Il est bien contraint à cette prudence : entre l'apparition des œuvres de La Boëtie et celle des Essais, de 1571 à 1880, cherchez un moment où ce n'eût pas été faire acte d'hostilité contre les Valois que de publier un ouvrage contre les tyrans, vous ne le trouverez pas.

Quelle conséquence M. Bonnefon tire-t-il de son hypothèse ? Montaigne, dit-il, ajoute et ne corrige pas. Quand il a commencé le chapitre, il avait sincèrement l'intention de reproduire le Discours ; mais les huguenots l'ayant publié dans leurs libelles avant qu'il eût imprimé son chapitre, il s'est ravisé et a refusé de lui donner asile. Si aux hommes de science, sa conduite peut paraître étrange, elle semblera toute naturelle aux hommes de lettres. Le mouvement du morceau lui agréait ; il n'a pas voulu le

sacrifier, et il a eu grandement raison de le conserver, puisque c'est un de ceux que la postérité a le plus admirés.

Cette explication, qui nous montrerait Montaigne, dans le chapitre même consacré à l'Amitié, plus préoccupé de son propre succès littéraire que de la réputation de son ami, n'explique rien. Il n'est pas vrai que Montaigne « ne corrige pas » ; il corrige souvent, au contraire, comme je l'ai montré ; il aurait pu modifier deux ou trois des premières lignes de ce chapitre sans rien retrancher de la beauté de son hymne à l'amitié. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a voulu que le lecteur attentif, « habitué à son air », à ses paroles à double entente, — et celui-là seulement —, comprît qu'il y avait quelque chose qu'il me voulait et ne pouvait pas dire.

Mais voici une remarque peut-être plus suggestive encore. Montaigne nous dit, dès les premières lignes du chapitre, que son but principal est de mettre dans tout son jour un « tableau riche et poli, et formé selon l'art », un « discours gentil, plein tout ce qu'il est possible, et qui honorera tout le reste de cette besogne ». Ce qu'il écrira, lui Montaigne, ne sera qu'un cadre grossier… Et voici qu'à la fin du chapitre, il se dédit de publier le morceau, avisant les lecteurs que « le subject fut traité par La Boëtie en son enfance, en manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroits des livres ». L'absence de sincérité, l'artifice ne sont-ils pas manifestes ? L'existence d'une intention cachée n'apparaît-elle pas avec évidence ?

M. Bonnefon, non dans son article, mais dans son livre, confirme les relations établies entre Montaigne et les protestants, au sujet de la publication du Contr'un. Il ne croit pas à des remaniements qui aient pu toucher au fond même des idées, mais il admet des interpolations. Il reste indécis sur l'auteur de ces re-

touches ; est-ce La Boëtie lui-même ? Peut-être. Mais peut-être aussi « faut-il voir la main de Montaigne, qui se serait permis quelques corrections délicates aux vers et à la prose de son ami ». Proposer cette hypothèse, c'est reconnaître que le texte qu'ont publié les protestants n'est pas celui dont Montaigne nous dit, au chapitre de l'Amitié, qu'il courait, en 1557, « es mains des gens d'entendement ». Qu'il eût subi de profonds remaniements (comme je le pense), ou seulement quelques retouches « délicates et discrètes », ce texte avait passé par les mains de Montaigne avant la publication que les protestants en ont faite.

Pour me justifier de ne m'être pas incliné devant la protestation de Montaigne, je me suis trouvé dans l'obligation de signaler chez lui d'autres défaillances. Il avait une certaine facilité à altérer la vérité quand il avait des raisons pour cela. M. Bonnefon en est convenu dans une page, que j'ai citée. Gêné par cette citation, il fait « amende honorable », ce qui est tout à fait à sa louange. Il se repent « d'avoir imprimé à ce sujet des choses tout au moins inutiles, qu'une lecture plus attentive aurait pu lui épargner ». Mais il est piquant de constater que pour disculper Montaigne d'une contradiction volontaire, il lui en attribue une plus forte encore. Montaigne a varié sur l'âge qu'avait La Boëtie quand il composa sa déclamation, le présentant ici comme ayant 18 ans, là comme n'ayant pas encore atteint sa 18 année, puis effaçant 18 ans pour mettre 16. Or, par une logique étonnante, c'est dans cette substitution même de l'âge de 16 ans à celui de 18 ans, que M. Bonnefon, qui, lui, croit que La Boëtie a composé le Contr'un à 22 ou 23 ans, voit la preuve de la véracité de Montaigne !

J'avais montré l'auteur des Essais un peu fanatique en 1562, et devenu tolérant et libéral huit ans plus tard. En 1570, il va visiter

Michel de l'Hospital dans sa retraite et lui dédie les vers latins de La Boëtie, alors qu'en 1562 il s'était associé aux manifestations du parlement de Paris contre la politique libérale du grand chancelier. M. Bonnefon mène grand bruit de cette simple constatation et y voit de ma part une déformation des faits.

Ici encore, mon contradicteur perd le souvenir de ce qu'il a écrit. Il raconte que certains parlements, pour faire échec à l'édit de pacification, avaient décidé que tous leurs membres feraient profession de catholicisme, et que Montaigne, se trouvant à Paris en juin 1562, alors que le parlement de Bordeaux n'avait pas encore pris cette décision, demanda et obtint du parlement de Paris de prêter à son audience le serment en question. M. Bonnefon ajoute qu'il craint bien qu'il faille voir « dans cet acte tout spontané, qu'il ne faut pas confondre avec une démarche de courtoisie », un excès de zèle, une sorte d'approbation d'une mesure qui restreignait les édits de tolérance. Montaigne, ajoute-t-il, ne serait pas le seul dont la jeunesse se serait montrée moins tolérante que l'âge mûr ». Qu'ai-je dit autre chose ?

Pour expliquer la possession du texte du Discours par les protestants en dehors de Montaigne, M. Bonnefon avait, dans son livre, émis une hypothèse ingénieuse : le document avait été inspiré par l'enseignement d'Anne Dubourg. Je crois l'avoir détruite par un argument auquel il répond faiblement. J'ai dit que le Contr'un, étant un écrit républicain et un manifeste révolutionnaire, n'a pu être ni inspiré, ni approuvé par Anne Dubourg, recteur de l'Université d'Orléans : celui-ci, comme alors les protestants et comme leur chef Calvin, étant profondément respectueux du pouvoir royal, intangible pour eux, même quand il était tyrannique. Alléguer, comme le fait pour me réfuter M. Bonnefon, que

Dubourg, dans son interrogatoire et malgré sa fermeté, avait bien pu, au moment où sa vie était menacée, atténuer l'expression de ses vrais sentiments, c'est oublier qu'il a, au contraire, désavoué les atténuations que son avocat avait pris sur lui de présenter en son nom ; c'est vouloir ignorer qu'il s'est énergiquement refusé aux quelques concessions que ses juges, pour le sauver, le pressaient de consentir. En vain M. Bonnefon pense-t-il détruire l'effet de cette remarque, en disant qu'il n'a « jamais pensé ni écrit que le Contr'un fût l'écho fidèle de l'enseignement des idées propres d'Anne Dubourg » ; car s'il n'a pas prononcé textuellement ces paroles (et je ne les lui ni pas attribuées) il a dit (ce qui est la même chose), que le Contr'un a pu être inspiré par Dubourg, et qu'il faut peut-être y voir « l'écho prolongé jusqu'à nous de son enseignement ».

Bien qu'il se défende, dans tout le cours de son article, d'envisager l'hypothèse des remaniements, M. Bonnefon y revient cependant parce qu'il pense être en possession d'une objection très convaincante. À celui qui avait exposé d'une façon si entraînante les horreurs de la tyrannie, il fallait, pense-t-il, « beaucoup d'illusion et de naïveté » ; pour ne pas conclure au tyrannicide et c'est la preuve que nous avons à faire, non pas à un homme d'expérience comme Montaigne, mais à La Boëtie, en sa première jeunesse.

M. Bonnefon se serait épargné le désagrément d'une singulière méprise, s'il avait lu plus attentivement le texte même sur lequel nous discutons.

La provocation au tyrannicide, loin d'être absente du Contr'un s'y trouve, non pas une fois, mais deux fois. L'auteur proclame le meurtre du tyran légitime et glorieux ; il loue éloquemment le

jeune Caton demandant un poignard pour tuer Sylla ; et voulant faire comprendre ce que doivent faire « au milieu d'un peuple qui a perdu ou même qui n'a jamais connu la liberté, ceux qui « mieux nays que les autres, ne s'apprivoisent jamais à la subjection », il cite, en les glorifiant, les exemples d'Harmodius et Aristogiton, de Thrasybule, de Brutus et de Dion, qui ont tous « vertueusement pensé à délivrer leur patrie et qui l'exécutèrent heureusement » ; en un tel cas, « quasi jamais bon vouloir ne défaut à la fortune ». La conclusion, réclamée par M. Bonnefon, est donc dans Le Contr'un, mais, au lieu d'arriver comme couronnement du Discours, elle est introduite dans le cours du développement, et pour ceux qui ont beaucoup pratiqué Montaigne, ce sera une forte présomption en faveur de ma thèse, car telle est son habituelle manière de procéder. Quand, dans les Essais, il veut amener le lecteur à partager une de ses idées maîtresses, il ne la cristallise pas en conclusion, à la fin du chapitre ; il la jette au milieu d'incidences, d'anecdotes et d'exemples ; il l'insinue plus qu'il ne la formule ; il l'impose insidieusement à la conviction du lecteur, en lui laissant le soin de conclure, et donne ainsi, à un profond calcul, l'apparence de la naïveté.

« Tenter de faire admettre que Montaigne a pu fournir le Contr'un aux protestants, comme arme de guerre, dit M. Bonnefon, c'est faire de lui un révolté, ce qui n'est pas facile ». J'ai déjà répondu en analysant l'état d'esprit probable de Montaigne après la Saint-Barthélémy. Mon contradicteur ne fait aucune allusion aux pages que j'ai consacrées aux idées et aux sentiments de celui qui nous a confié que la cause des réformés « l'avait conciliée à lui, quand il l'a vu misérable et accablée » ; il élude la difficulté par le silence, et se tire d'embarras par une simple affirmation. J'avais essayé de montrer que Montaigne, en dépit de ses nom-

breuses déclarations conservatrices et orthodoxes, et de son abstention habituelle dans les luttes politiques et religieuses de son temps, a été, en politique aussi bien qu'en religion, l'esprit le plus efficacement émancipateur du xvi siècle, et que ce n'est pas sans raison que depuis trois siècles il est considéré par la plupart des grands esprits comme le principal initiateur de la libre-pensée. J'avais fait voir qu'aucun écrivain de son temps n'a porté de plus rudes coups au principe d'autorité et à la majesté du pouvoir royal. Je m'étais surtout attaché à montrer que la collaboration de Montaigne à la révolte contre la tyrannie, après la Saint-Barthélemy, s'explique à la fois par les événements extraordinaires qui s'accomplissaient sous ses yeux, et par ce qu'il y avait de généreux et de profondément humain dans son caractère, la sympathie que lui inspiraient les faibles, son amour de la justice, son horreur de la cruauté et de la perfidie ; et aussi par ses relations, ses amitiés, sa famille. À cette partie de mon argumentation, qui a déterminé plus d'une adhésion à ma thèse. M. Bonnefon n'oppose que le silence. Je ne puis donc que renvoyer le lecteur à mon premier travail, me bornant à ajouter qu'une entente entre Montaigne et les pamphlétaires de la Réforme, au commencement de 1574, en 1575 et en 1576, concorde avec la situation politique de ces trois années. À ce moment, les catholiques modérés, les politiques, les amis de Montaigne, sont unis avec les protestants, dans la réprobation de la Saint-Barthélémy, dans la haine de la tyrannie, dans la résolution de conquérir la véritable paix religieuse et sociale, qui ne leur paraît nullement assurée par le traité de la Rochelle. Ils vont même jusqu'à exiger le désaveu formel du crime du 24 août. Les uns et les autres recherchent le même chef, qui est le duc d'Alençon. L'acceptation par Montaigne, en mai 1574, d'une mission de peu d'importance dont le gouverneur

de Guyenne le chargea auprès de Montpensier n'est pas incompatible avec les idées de révolte que je lui attribue. Il ne pouvait refuser son concours sans appeler ou sans confirmer le soupçon d'infidélité, qu'il avait à ce moment le plus grand intérêt à écarter. Chez Montaigne une conduite pleine de prudence a souvent coïncidé avec des paroles ou des actes très hardis. Quoi de plus hardi, de plus téméraire même, que de flétrir la conduite et le caractère d'Henri III par des allusions outrageantes dans un livre dont il lui fait hommage, et d'oser se présenter à la cour pour se faire complimenter de son livre par le roi ? Montaigne aimait ces contrastes et comptait non sans raison sur son extraordinaire habileté, sur sa puissance de fascination, pour détourner les soupçons les plus naturels, et quelquefois les plus justifiés.

Enfin, M. Bonnefon apprécie tout autrement que moi la valeur morale de l'acte que j'attribue à Montaigne. Il me reproche, d'un accent évidemment convaincu, et non sans un grand luxe d'épithètes, d'avoir fait de l'auteur des Essais un sournois, un dissimulé, un Machiavel, un menteur, un comédien, un simulateur, un perfide, un profanateur de l'amitié, etc., etc.

Je ne me sens pas coupable envers Montaigne, et je porte d'un cœur léger le poids de ces objurgations. Écartant tout effet de rhétorique, et me gardant de mêler Spuller et Gambetta à la cause de Montaigne, je n'hésiterais pas à assumer la responsabilité d'un jugement formulé en ces termes.

Considérant qu'étant admis que des interpolations importantes ont été introduites dans le Discours de la servitude volontaire d'Étienne de La Boëtie, M. Bonnefon soutient que Montaigne ne saurait être l'auteur de ces interpolations, parce que, s'il en était l'auteur :

1° il se serait rangé parmi les fauteurs de désordres ;

2° il aurait fait preuve de lâcheté en attaquant le pouvoir sous un nom d'emprunt ;

3° il aurait trahi les opinions et compromis la réputation de son ami ;

« Considérant que la Saint-Barthélemy n'est pas, comme le pense M. de Vogüé du coup d'État de décembre et comme semble le croire M. Bonnefon, une simple « opération de police, un peu rude » ; que c'est un des plus grands crimes, peut-être le plus grand crime, de l'histoire, quoiqu'il ait été béni par le pape ;

Considérant que Catherine, Charles IX et Henri III, auteurs de la Saint-Barthélemy et de bien d'autres assassinats auxquels la Saint-Barthélemy n'avait pas mis un terme, s'étaient placés hors la loi, hors l'humanité ;

Considérant que chercher à ruiner la puissance de ces Florentins, et même à débarrasser la France et le monde de ces anarchistes couronnés, ne pouvait nuire à l'intérêt de l'ordre ;

Considérant que toujours, ainsi que l'a justement rappelé M. Bonnefon, l'absolutisme fut tempéré par l'assassinat, et que le tyrannicide, était, au seizième siècle, proclamé légitime par tous les partis ;

Considérant qu'il est un peu excessif de prétendre que celui qui veut tuer un tigre est un lâche s'il se cache et ne va pas droit à lui pour une lutte corps à corps ;

Considérant qu'au seizième siècle, ceux qui préconisaient le tyrannicide n'ont jamais pensé qu'ils fussent blâmables d'exposer

les exécuteurs de leur pensée aux conséquences de leur acte, alors qu'ils se sauvegardaient eux-mêmes ;

Considérant que Montaigne, pour échapper au bourreau, s'est mis à couvert sous le nom d'un autre qui ne pouvait nullement en souffrir, puisqu'il était mort depuis longtemps ; que M. Bonnefon s'en étonne à tort et ne saurait le faire sans inconséquence, ni s'en indigner, lui qui a écrit que « Montaigne a servi, sous le couvert des autres, des opinions qui, sans cela, eussent fait scandale et eussent peut-être mérité le fagot » ; ce qui n'a pas empêché M. Bonnefon de manifester sa sympathie et son admiration pour l'auteur des Essais ;

Considérant que La Boëtie est « l'inthime frère et l'inviolable ami de Montaigne » ; que celui-ci, comme Blossius à l'égard de Gracchus, « tenait la volonté de son ami dans sa manche, et par puissance et par connaissance » ; que « s'étant parfaitement commis l'un à l'autre, ils tenaient parfaitement les rênes de l'inclination l'un de l'autre » ; que Montaigne « n'était pas plus, en doute de la volonté d'un tel ami que de la sienne « ; que « les plaisirs même qui s'offraient à lui, au lieu de le consoler, redoublaient le regret de sa perte ; qu'ils étaient à moitié de tout », et qu'il lui semble qu'en tout ce qu'il sent, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il reçoit, « il lui dérobe sa part » ;

« Par ces motifs,

« Il est jugé que l'intervention de Montaigne dans la rédaction des interpolations ne saurait être écartée pour les raisons invoquées ; que, bien au contraire, s'il est l'auteur des interpolations ;

1° Montaigne est loué, non pas d'avoir été un l'auteur de discordes, mais, au milieu de discordes sanglantes qu'il n'avait pas

suscitées et qu'il abhorrait, d'avoir voulu aider les victimes à punir les bourreaux ;

2° Montaigne n'est pas blâmé de l'avoir fait en se mettant à l'abri des représailles ;

3° Montaigne est excusé de s'être couvert du nom de son ami ; car, jugeant sa propre action louable, il devait croire que si La Boëtie eût assisté à ces grands événements, il se fût associé à son indignation contre les assassins, non moins qu'à sa noble pitié pour les victimes, et qu'il eût, comme lui, pensé que « si la trahison peut être en quelques cas excusable, alors seulement elle l'est quand elle s'emploie à châtier et trahir la trahison ».

Àce jugement qui, j'espère, sera ratifié par l'opinion, joignons celui porté sur lui-même par ce grand homme, qui, vivant en « un temps malade » où nul ne pouvait se vanter « d'employer au service du monde une vertu naisve et sincère », ayant sous les yeux « le notable spectacle de la mort publique », en écrivait en ces termes : « Ce crouslement m'anime plus qu'il ne m'atterre, à l'ayde de ma conscience qui se porte, non paisiblement seulement, mais fièrement, et ne trouve en quoy se plaindre de moy ».

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/La_Bo%C3%A9tie%2C_Montaigne_et_le_Contr%E2%80%99un. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.